

## CHAPITRE 2 : GENRE ET CONTEXTE

### Introduction

Les théoriciens pensent que ce serait méprisant à l'égard de la littérature si on se limite aux trois formes héritées du modèle grec. Au fil de l'histoire, les écrivains ont su imaginer, et parfois imposer, totalement des productions inédites. C'est ainsi que *Le Dictionnaire des Littératures de langue française* des Editions Bordas recense, dans son index, à la rubrique « genre », près de cent entrées où apparaissent des « espèces » littéraires aussi variées que l'allégorie médiévale, le cabinet des fées, fatrasie (un ensemble de pièces satirique au moyen âge), l'héroïde (désignant une lettre en vers composée pour un personnage, un héros), la pastorale (qui est propre aux bergers, évoquant la vie des champêtres), etc.

Il serait particulièrement fastidieux de reprendre dans le détail une liste aussi large qu'illimitée de toutes les créations qui, dans l'histoire littéraire, ont mérité le nom de genre. Mais l'évolution des goûts et des modes amène des genres à disparaître, d'autres à naître, indexant la notion, ainsi que le signale Tomachevski, sur l'évolution historique : « *On ne peut établir aucune classification logique et ferme des genres : leur distinction est toujours historiques, c'est-à-dire justifiée uniquement pour un temps donné* ».<sup>1</sup>

### 1. L'Eloquence

En l'honneur en Grèce antique dès le Ve siècle Av. J.-C l'art oratoire ou de la parole s'est transformé en une technique codifiée et s'est imposé comme un véritable genre littéraire. Il trouvera un théoricien rigoureux en la personne d'Aristote dans « *Sa Rhétorique* », qui commence par distinguer trois types d'éloquence en fonction de la nature du discours :

- Le discours délibératif qui se propose de prendre une décision.
- Le discours judiciaire dont le but est de porter un jugement.
- Le discours épideictique qui souhaite évaluer, distribuer blâme ou louange.

Trois types de preuves constituent le fondement de l'argumentation : la preuve de *l'éthique* (de l'éthos) qui cherche à plaire, à disposer favorablement ; la preuve *pathétique* (de pathos) qui mobilise l'émotion, la passion de l'auditoire ; la preuve *logique* (de logos) qui veut démontrer.

Le genre oratoire fut plus tard rattaché à une autre forme littéraire plus large, c'est *l'essai* qui se reconnaît à une présence récurrente du « je » et l'adresse implicite à un destinataire, par l'ancrage du réel (qui donne sa crédibilité au discours), par l'utilisation d'une rhétorique de la persuasion. *Les Essais* de Montaigne, *Les Pensées* de Pascal, *Le*

---

<sup>1</sup> « Thématique : les genres littéraires », *Théorie de la littérature*, Seuil, p.306

*Peuple* de Michelet relèvent du genre de l'essai. Genre qui est jugé trop vague, est scindé en sous-genres comme le pamphlet (écrit en prose violent, agressif), le manifeste, la lettre ouverte. Il devient politique, journalistique, philosophique, scientifique, artistique... ne lui retire rien de ses propriétés génériques, mais l'éloigne de la littérature.

## **2. la critique littéraire**

Les théoriciens se demandait si la critique littéraire est un genre littéraire, question à laquelle Brunetière répondait par la négative : « *La critique n'est pas un genre à proprement parler ; rien de semblable au drame ni au roman, mais plutôt la contrepartie de tous les autres genres, leur conscience esthétique, si l'on peut dire, et leur juge* ». Cité par Roger Fayolle, *La Critique*, Ed. A. Colin, 1960.

Depuis le débat est ouvert, où les manuels de littérature consacrent un chapitre aux grands critiques du XIXe siècle (Nisard, Sainte-Beuve, Taine, Lanson, Brunetière...) ou à ceux du XXe siècle, de Thibaudet à Starobinski en passant par Mauron, Barthes ou Poulet. D'autant que créateurs ont pu, occasionnellement, se livrer à la critique : Diderot, Baudelaire, Proust, Valéry, Gide, Sartre, Butor et bien d'autres.

Sans trancher sur le fond, on pourrait dégager quelques lois esthétiques qui permettent d'amorcer une typologie de la critique :

- Il s'agit d'une activité métatextuelle, d'un discours second, produit par référence à un autre discours et qui n'existerait pas sans lui.
- Sa fonction s'est longtemps limitée à juger les œuvres à partir de critères divers et parfois contestables ; depuis le XXe siècle, elle préfère analyser les œuvres dans leurs spécificités et expliquer le processus de création littéraire.
- Son territoire se subdivise lui-même en divers secteurs : l'histoire littéraire, la biographie, la thématique, l'étude génétique, l'approche psychologique (psychocritique) ou sociologique (sociocritique), l'étude formelle (stylistique, poétique, narratologie...). Les oppositions de tendance peuvent mener à des conflits comme celui de la *Querelle des Anciens et des Modernes* à la fin du XVIIe siècle ou avec le débat autour de La Nouvelle Critique dans les années 70.
- La littérature critique exprime sous diverses formes qu'on peut rapprocher des « essais » : monographies (étude détaillée sur quelque chose, une personne, sa vie...), études, préfaces, postfaces (avertissement à la fin d'un livre), articles de revues etc.

Il reste à se demander si ces critères sont suffisants pour constituer un genre. Si on se place dans une logique de création inédite, on peut en douter, la critique étant toujours un discours second, greffé sur un autre discours esthétiquement plus riche ou assez universel pour mériter la glose (commentaire servant à rendre plus clair un texte).

### **3. La littérature de l'intime**

Une autre tendance littéraire s'est développée à partir de la fin du XIXe siècle surtout avec les productions centrées sur le *sujet* écrivant. Cette « littérature de l'intime » ou du « moi », comme on l'a appelée, délimite un espace générique assez large qui a pu s'exprimer en quatre sous-catégories présentées parfois à leur tour comme des « genres ».

#### **3.1 l'autobiographie**

Cette forme littéraire, relativement récente (le mot a été admis pour la 1<sup>ère</sup> fois par l'Académie en 1878), a pris un essor considérable dans la littérature moderne. On doit à Philippe Lejeune les analyses les plus fouillées sur ce nouveau genre dont il a donné une définition stricte : « *Nous appellerons autobiographie le récit rétrospectif en prose que quelqu'un fait de sa propre existence, quand il met l'accent principal sur sa vie individuelle, en particulier sur l'histoire de sa personnalité.* »<sup>2</sup>

Cette définition, soutenue par d'autres analyses<sup>3</sup> appelle quelques remarques sur les composantes esthétiques du genre :

- La forme en prose domine dans l'autobiographie, et selon Lejeune l'utilisation du vers est envisageable.
- L'autobiographie raconte une vie et comporte quelques passages obligés constitutifs d'une thématique conventionnelle.
- Lejeune impose l'idée d'un « pacte autobiographique » par lequel l'auteur s'engage (dans le titre, la dédicace, l'incipit...) à raconter sa propre vie avec sincérité.
- Ce pacte suppose l'identité de l'auteur, du narrateur et du personnage. Du narrateur au personnage, la relation est soit d'adhésion (le moi se retrouve dans son passé), soit de distanciation ou d'ironie (le moi juge le comportement).
- L'autobiographie doit-il, veut-il, peut-il tout dire ? La revendication de la sincérité n'est-elle pas un leurre ? La vérité que prétend reproduire le texte n'est-elle pas illusion ou tromperie ?

Pour désigner une tendance à mélanger le récit autobiographique et la fiction, Serge Doubrovsky a créé en 1977 le mot « autofiction » qui, plus précis que la vague appellation « roman autobiographique », est en train de constituer un « sous-genre » nouveau.

#### **3.2 Le journal intime**

L'autre façon de parler de soi est celle du journal intime qui prend sa source dans les chroniques apparues en France dès le XV<sup>e</sup> siècle et dont l'avènement véritable se situe

---

<sup>2</sup> Lejeune Ph., *L'Autobiographie en France*, Armand Colin, 1971.

<sup>3</sup> Celles de Starobinski, article du N°3 de la revue *Poétique* intitulé *Le style de l'autobiographie*, 1970.

encore au XIXe siècle, en coïncidence avec l'agitation politique, la profusion littéraire et l'extension de la subjectivité. Béatrice Didier<sup>4</sup> retient quelques principes touchant à ce genre :

- La périodicité : le journal intime est tenu au jour le jour même si les interruptions sont possibles.
- La propension (disposition) morale avec un goût prononcé pour les considérations élevées et les maximes.
- Les motivations du diariste (auteur de journal) : compensation, exercice spirituel, gymnastique intellectuelle, témoignage...)
- La position incertaine et paradoxale du destinataire : pour quels lecteurs ces feuillets privés, rédigés dans la solitude volontaire, et qui s'offrent pourtant à notre « regard étranger »<sup>5</sup> ?

Comme le dit B. Didier, le journal intime est le réceptacle de tous les types d'écriture, pratiquement sans limite.

### **3.3 Les mémoires**

Ce qui intéresse l'auteur dans ce sous-genre, proche de l'autobiographie, est moins la peinture de son moi que la relation des événements qu'il a vécus : « *Un témoin se souvient et raconte. Actes limpides en apparence : chronique naïve, histoire naissante.* »<sup>6</sup>

L'auteur de mémoires a souvent occupé une fonction qui justifie son témoignage : militaire, homme politique, conseiller particulier... A moins qu'il n'ait vécu une existence particulièrement riche et mouvementée (les Mémoires de Casanova). La vocation documentaire l'emporte donc, mais il n'est pas rare que le mémorialiste souhaite investir le territoire de l'intimité, soit pour expliquer sa vocation personnelle à travers le récit d'une enfance prédestinée, soit pour justifier ses choix dans des circonstances graves.

---

<sup>4</sup> Didier B., *Le Journal intime*, PUF, 1976.

<sup>5</sup> Rousset J., *Le Lecteur intime. De Balzac au journal*, Corti, 1986, p.14

<sup>6</sup> Madalénat D., *Dictionnaire des littératures de langue française*,